1868

MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ENQUÊTE AGRICOLE.

DEUXIÈME SÉRIE.

ENQUÊTES DÉPARTEMENTALES.

26e CIRCONSCRIPTION.

DOUBS. — VOSGES. — HAUTE-SAÔNE.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVIII.

p.20 Les fromages dits *de grayère* sont l'une des plus importantes productions agricoles du département du Doubs. La fabrication dans la dernière campagne s'est élevée à 5 millions de kilogrammes environ, qui, au prix moyen de 117 francs les 100 kilogrammes, ont donné un produit en argent de 5,850,000 francs.

Cette fabrication se fait dans des châlets et dans des fromageries, appelées dans le pays *fruitières*, dont l'exploitation a lieu le plus souvent pour le compte d'associations formées entre des cultivateurs, qui mettent en commun le lait de leurs vaches, le convertissent en fromage, et se partagent ensuite les frais et le fromage fabriqué au prorata de la quantité de lait fournie par chacun.

Dans la région de la haute montagne, la fabrication du fromage est séculaire et très-prospère. C'est là que se fait le fromage de meilleure qualité.

Cette fabrication est de date plus récente dans les deux autres régions, et, depuis quelques années, elle tend à s'y développer beaucoup; mais nous avons trouvé les représentants de cette industrie fort préoccupés des conséquences que pouvait avoir sur son développement le traité de commerce fait avec la Suisse à la date du 30 juin 1864, et promulgué le 28 novembre suivant.

En effet, ce traité a abaissé les droits sur les fromages suisses de 16 fr. 50 cent. à 4 francs pour les fromages de pâte dure, et de 6 fr. 60 cent. à

3 francs pour les fromages de pâte molle; immédiatement il a déterminé l'introduction en France d'une quantité considérable de fromage plus ou moins similaire de celui qu'on fabrique dans le Doubs [1], ce qui aurait amené dans les prix une baisse, nous a-t-on dit, de 6 à 8 p. o/o.

Doubs. Vosges. Haute-Saône.

La Commission a dû s'occuper tout particulièrement de cette question qui nous a paru agiter les esprits, et c'est en grande partie pour l'étudier de plus près qu'elle s'est transportée tout entière à Pontarlier.

Voici ce qui est résulté de l'Enquête spéciale que nous avons faite sur ce sujet.

Dans la plaine et dans la moyenne montagne, les personnes que nous avons entendues se sont montrées fort inquiètes et portées à croire que l'industrie fromagère était dans ces deux régions gravement compromise, sinon ruinée, par le traité franco-suisse. On a dit que beaucoup de fromageries étaient en voie de création dans cette partie du département, que quelques-unes étaient déjà abandonnées ou le seraient prochainement. La minorité de la Commission, composée de représentants de ces deux parties du territoire, partageant ces préoccupations, inclinait à signaler dès à présent au Gouvernement le traité fait avec la Suisse, dans les dispositions de son tarif relatif au fromage, comme ayant pour les intérêts français des conséquences dommageables.

Dans la haute montagne, où le fromage est de qualité supérieure et plus recherché, on nous a paru moins effrayé. Des hommes du métier, anciens marchands de fromage, en exerçant encore le commerce, ont déclaré qu'ils considéraient l'envahissement des fromages suisses comme une circonstance plutôt accidentelle et fortuite que normale, qui ne pouvait produire qu'une crise temporaire. D'après eux, cette crise cessera lorsque les produits étrangers auront repris leur écoulement naturel vers l'Italie et vers l'Allemagne, dont les débouchés leur étaient momentanément fermés par la guerre.

Ils estimaient donc que le malaise n'était que transitoire, soit parce que les prix se relèveraient, soit parce que, le nombre des consommateurs s'augmentant par l'effet de l'abaissement du prix, on trouverait dans une production plus considérable des compensations à cet abaissement.

Dans tous les cas, ils pensaient qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer des

[1] De 1860 à 1863, l'importation des fromages autres que blancs, de pâte molle, venant de Suisse, avait été en moyenne de 876,977 kilogrammes, dont 91,902 entrés par Pontarlier; en 1864, elle était de 890,608 kilogrammes, dont 104,749 par Pontarlier. — En 1865, elle a passé brusquement au chiffre de 2,247,527 kilogrammes, dont 830,197 par Pontarlier; et en 1866, elle s'est encore augmentée : elle présente pour cette dernière année le chiffre de 2,830,100 kilogrammes, dont 1,044,427 par Pontarlier.

Doubs.
Vosges.
Haute-Saône.

conséquences d'un traité beaucoup trop récent, pour qu'on pût en apprécier les résultats définitifs.

Telle avait été aussi l'opinion émise par la majorité de la Commission.

Mais cette question si importante pour le département du Doubs méritait d'être élucidée davantage, et la société d'agriculture, sciences naturelles et arts de ce département, a bien voulu continuer l'Enquête sur ce point spécial. Voici les détails intéressants qu'elle a recueillis en s'adressant aux maires de toutes les communes du département, et qu'elle a bien voulu nous transmettre, sur la situation exacte et comparée de l'industrie fromagère dans le Doubs avant et après le traité franco-suisse.

Cette société a recherché d'abord quelle était, en 1866, dans chacun des quatre arrondissements, le nombre de vaches employées à la fabrication, la quantité de kilogrammes de fromage fabriqué et le prix de vente.

Le tableau suivant résume cette partie des renseignements statistiques recueillis dans cette Enquête spéciale.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE VACHES.	QUANTITÉS FABRIQUÉES.	PRIX DE VENTE DES 100 KILOG.
Besançon	10,879	1,573,612k	90 à 136f
Baume	5,370	627,607	82 à 132
Montbéliard	3,020	367,768	96 à 130
Pontarlier	18,072	2,408,784	108 à 146
Totaux	37,341	4,977,771	82 à 146

Mais il était intéressant de comparer l'état actuel avec la situation de l'industrie fromagère dans le passé, et voici les chiffres s'appliquant à quatre époques différentes, 1841, 1850, 1860 et 1866, qui ont été recueillis, pour chacune des trois régions dont se compose le territoire du département, sur le nombre de fromageries en exploitation et sur la quantité produite.

ANNÉES.	PLAINE.		MOYENNE MONTAGNE.		MONTAGNE.		TOTAUX.	
	Nombre de fromageries.	Production.	Nombre de fromageries.	Production.	Nombre de fromageries.	Production.	Nombre de fromageries.	Production.
		kil.		kil.		kil.		kil.
1841	24	209,420	108	955,301	405	2,289,015	537	3,453,736
1850	71	447,040	134	1,031,593	437	3,000,724	642	4,479,357
1860	59	488,896	147	1,318,303	434	3.003,739	640	4,810,938
1865-1866	103	992,161	108	1,236,438	320	2,749,172	531	4,977,771

De ce tableau il résulte que, dans la plaine, le nombre des fromageries n'a pas diminué depuis le traité franco-suisse. C'est le contraire qui est vrai. Le nombre de fromageries qui, dans cette région, était de 59 en 1860, se trouve être de 103 en 1865-1866, et la quantité fabriquée a nécessairement suivi la même progression, puisqu'elle a passé du chiffre de 488,896 à 992,161 kilogrammes.

Dans la moyenne montagne et dans la montagne, le nombre des fromageries a diminué très-notablement. De 147, il est tombé à 108 dans la moyenne montagne, et de 434 à 320 dans la montagne. La diminution de la production est moindre proportionnellement, puisque dans la moyenne montagne de 1,318,303 kilogrammes elle est descendue seulement à 1,236,438, et dans la montagne de 3,003,739 à 2,749,172 kilogrammes. Cette disproportion est attribuée à cette circonstance heureuse que les sociétés divisées tendent à se réunir pour fabriquer en commun.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dans la montagne ou dans la moyenne montagne, la production a diminué en 1865-1866 par comparaison avec ce qu'elle était en 1860; mais la société d'agriculture déclare que la réduction a été surtout causée par l'insuffisance des récoltes fourragères, qui a réduit les ressources pour l'entretien du bétail.

Il restait un dernier point à éclaircir. Dans quelle proportion les prix avaient-ils baissé depuis le traité franco-suisse, non pas seulement d'une année à l'autre, mais en prenant pour points de comparaison la série des années antérieures depuis une quinzaine d'années?

Le tableau suivant répond à cette question.

Prix des 100 kilogrammes.

ANNÉES.	CHÂLETS. (1re qualité de produits. Fromage d'un seul laitage.)	ARRONDISSEMENT de Pontarlier seul.	MOYENNE MONTAGNE. (Rousey, Maiche, St-Hippolyte, Pierrefontaine et Vercel.)	PLAINE. (Le surplus du département.)
1850	111f 00c	80f	"	"
1851	87 10	74	"	"
1852	"	97	"	"
1853	"	103	"	"
1854	113 00	103	"	"
1855	119 00	109	104f 00c	110f 00c
1856	122 00	111	107 00	112 00
1857	129 00	118	107 00	117 00
1858	127 00	110	104 00	110 50

Doubs.
Vosges.
Haute-Saône.

ANNÉES.	CHÉTETS. (1re qualité de produits. Fromage d'un seul laitage.)	ARRONDISSEMENT de Pontarlier seul.	MOYENNE MONTAGNE. (Russey, Maiche, St-Hippolyte, Pierrefontaine et Vercel.)	PLAINE. (Le surplus du département.)
1859	139f 00c	128f	139f 00c	127f 00c
1860	135 00	126	138 50	129 00
1861	144 00	122	112 60	121 00
1862	135 00	124	112 00	120 00
1863	134 00	127	115 00	118 00
1864	140 00	130	119 00	128 00
1865	141 00	130	121 00	129 00
1866	130 00	114	112 70	114 00
1867	"	126 à 130f	"	121 00

On voit par ce tableau qu'en 1865, c'est-à-dire dans l'année qui a suivi le traité, les cours n'avaient nullement baissé, et que si, en 1866, il y a eu une baisse sensible, les prix sont loin d'être tombés à ce qu'ils étaient jusqu'en 1859. Le traité aurait donc eu pour effet bien plus de modérer une exagération des prix préjudiciable aux consommateurs que de réduire ces prix d'une manière dommageable aux intérêts des producteurs. Au surplus, les derniers chiffres du tableau indiquent que, cette année, dans l'arrondissement de Pontarlier comme dans la plaine, les prix ont une tendance à se relever et à se rapprocher des prix fort élevés de 1864 et de 1865. Il y a lieu de penser que si les résultats de cette Enquête supplémentaire faite avec tant de soin par la société d'agriculture du département du Doubs étaient livrés à la publicité, les inquiétudes qui nous ont été signalées au mois d'octobre dernier seraient promptement dissipées.

Examiné au point de vue des moyens de transport, le département du Doubs est en grand progrès.

Ce département possède 171 kilomètres 696 mètres de chemins de fer exploités, 134 kilomètres 500 mètres de canaux, et 44 kilomètres de rivières ouverts à la navigation.

Depuis dix ans, d'importantes améliorations ont été réalisées sur les routes impériales : la longueur des rectifications exécutées est de 17 kilomètres, et l'on a dépensé, tant pour rectifications que pour rachats de péage, 482,000 francs.

Depuis la même époque, les rectifications de routes départementales présentent une longueur de 61 kilomètres et ont motivé une dépense de 1,160,000 fr.

L'Enquête atteste que la vicinalité a fait d'immenses progrès dans ce département depuis trente ans. Le réseau des chemins vicinaux de grande et de

moyenne communication paraît actuellement achevé; il comprend plus de 1,000 kilomètres de chemins de grande communication et plus de 400 kilomètres de chemins d'intérêt commun. Les chemins vicinaux ordinaires ont une étendue de plus de 5,000 kilomètres, dont plus de 4,000 à l'état d'entretien.

La Commission déclare qu'on serait au-dessous de la vérité en disant que, grâce au perfectionnement des voies de communication dans le département du Doubs, les frais de traction sont diminués de moitié ainsi que l'usure des chariots, harnais et animaux de trait.

La multiplicité des voies de communication de toute nature et leur bon état d'entretien a de plus facilité les échanges, notamment pour les bestiaux d'élève et de boucherie, et étendu les débouchés. Les vins ne sortent guère du pays, comme on l'a dit, mais les fromages s'écoulent sur Paris, Lyon, Orléans. Ces directions n'ont pas sensiblement varié depuis trente ans; mais on remarque que, grâce aux chemins de fer, la série des intermédiaires pour la vente des fromages est moindre; le commerce s'approvisionne plus directement dans le pays. Quant aux céréales, pommes de terre et légumineux, il s'en exporte beaucoup en Suisse. C'est là le marché principal d'exportation du département du Doubs. Le chiffre total de ses exportations en Suisse s'est élevé, en 1864, à 127,068 quintaux métriques et, en 1865, à 132,831.

§ 2. Département des Vosges.

Le département des Vosges se partage en deux régions distinctes d'après sa configuration physique : la plaine et la montagne; il n'y a point, dans ce département, de région intermédiaire. La plaine est plus spécialement adonnée à la culture des céréales qui forme son principal revenu; la montagne, à la fois forestière et pastorale, se distingue encore par une culture industrielle, celle de la pomme de terre, qui alimente les nombreuses féculeries établies dans le département.

La propriété est très-divisée dans tout le département, mais avec certaines nuances, suivant la région.

Dans la montagne, les terrains communaux livrés au pâturage présentent, seuls, des surfaces encore considérables. Aucune exploitation rurale n'y dépasse 40 hectares. 10 hectares, tant en prés qu'en terres arables, constituent une grande propriété dans cette région, abstraction faite des pâturages et des bois; les moyennes propriétés descendent de 10 à 2 hectares; au-dessous de ce chiffre se placent les petites propriétés, ne comprenant souvent que quelques ares.